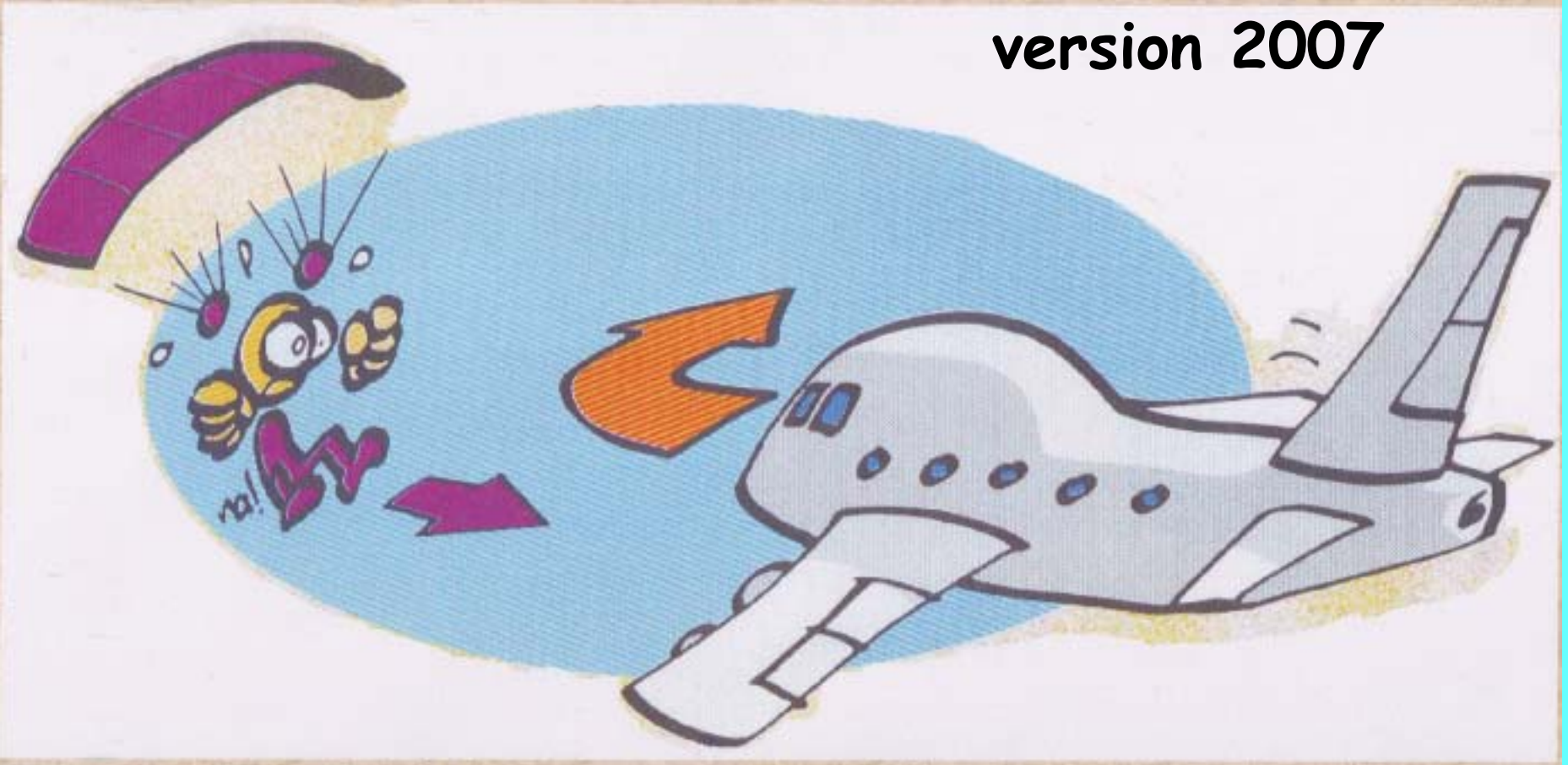


Espace aérien et Vol Libre

version 2007



Partie 1:

Le contexte du Vol Libre

Partie 2:

Comprendre ...

Partie 3:

**Mise en œuvre dans la
préparation d'un cross**

Partie 1:

Le contexte du Vol Libre

- ✓ Les usagers de l'espace aérien
- ✓ P.U.L.
- ✓ Objectifs de la réglementation aérienne
- ✓ Règles de Vol à Vue
- ✓ Règles de Survol
- ✓ Conditions de visibilité météorologiques VMC

Les usagers de l'Espace Aérien

- ✓ L'aviation d'affaire et commerciale
- ✓ L'aviation militaire
- ✓ Les services d'urgences
- ✓ L'aviation légère et ultra-légère
- ✓ Les vélivoles
- ✓ Les parachutistes
- ✓ Les aérostiers
- ✓ nous!





P.U.L.



- ✓ Parapentes (cages et minis voiles),
Ailes Deltas (rigides) sont des **Planeurs Ultra-Légers**
- ✓ Non soumis à immatriculation
- ✓ Pas d'obligations en terme d'équipements
- **Soumis à la réglementation aérienne**

Objectifs de la Réglementation Aérienne

- ✓ Assurer la prévention des abordages
- ✓ Prévenir de dangers particuliers
- ✓ Préserver les habitations et zones d'occupation
- ✓ Préserver les zones sensibles du point de vue de la sécurité
- ✓ Préserver les milieux naturels sensibles

Règles de Vol à Vue

VFR = Visual Flight Rules

Principe:

En vol, le pilote doit

voir et être vu

pour éviter l'abordage

⇒ Bonne Visibilité = VMC

⇒ Respect des règles d'évitement =
Priorités

⇒ Respect des zones de vol = Survol,
parcs, zones aériennes





priorités entre tous types d'aéronefs

- Lorsque deux aéronefs suivent des routes convergentes, celui qui voit l'autre à sa droite s'en écarte ; toutefois :
 - a) les aéroplanes motopropulsés cèdent le passage aux dirigeables, aux planeurs et aux ballons ;
 - b) les dirigeables cèdent le passage aux planeurs et aux ballons ;
 - c) les planeurs cèdent le passage aux ballons ;
 - d) les aéronefs motopropulsés céderont le passage aux aéronefs qui sont vus remorquant d'autres aéronefs ou objets

Les priorités et Règles d'évitement

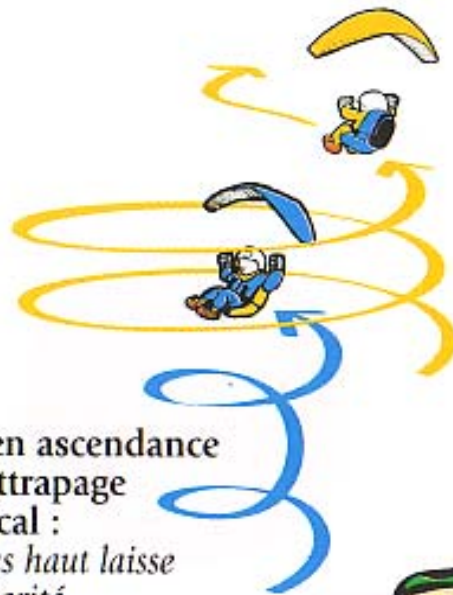
Attention :

Planeurs, delta,
rigides,
parapentes
biplace et solo
= même niveau
de priorité.



Face à face :
chacun dégage à droite

Routes convergentes :
priorité à droite



Vol en ascendance
et rattrapage
vertical :
le plus haut laisse
la priorité



Vol en spiraland :
intégrer dans le même
sens et à l'opposé

Vol de pente :
pente à droite prioritaire
et pas de dépassement



Règles de Survol

- **Zones à forte densité** (villes, agglomérations et rassemblements de personnes) **300m au dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 600m**
- **Ailleurs, le minimum de 150m n'est plus imposé aux PUL**, sous réserve cependant de n'entraîner aucun risque pour les personnes ou les biens à la surface (seul le cas du vol de pente faisait déjà l'objet d'une exception avant 2007 pour les PUL et les planeurs).
- **Hauteur au dessus d'un espace protégé (Parc national, Réserve naturelle, ZIT) : de 300 à 1000m suivant les cas. Les efforts et négociations fédérales tentent, constamment et parfois avec bonheur, de les limiter.**

Règles de Survol

Situation de vol du pilote de vol libre	Hauteur de survol minimum
1) Décollage, atterrissage et toutes manœuvres qui s'y rattachent :	pas de minimum
2) Vol de pente :	pas de minimum
3) Survol (hors n°1 et n°2) du sol, de l'eau ou d'obstacles isolés :	pas de minimum
4) Survol (hors n°1) de villes, agglomérations rassemblement de personnes :	300 m dans un rayon de 600 m autour de l'aéronef
5) Survol (hors n°1) de Parcs et réserves naturelles :	conditions spécifiques pour chaque Parcs et Réserves(*)
6) Survol (hors n°1) d'installations portant marque distinctive  sur carte aéronautique :	300 m

(*) Liste disponible dans le Complément aux cartes aéronautiques, les conditions publiées pouvant être assouplies par des conventions écrites spécifiques.

- ✓ Hauteur au dessus d'un Parc national ou d'une Réserve naturelle: (jusque) 1000m

Conditions VMC

8 Km



FL100

5 Km

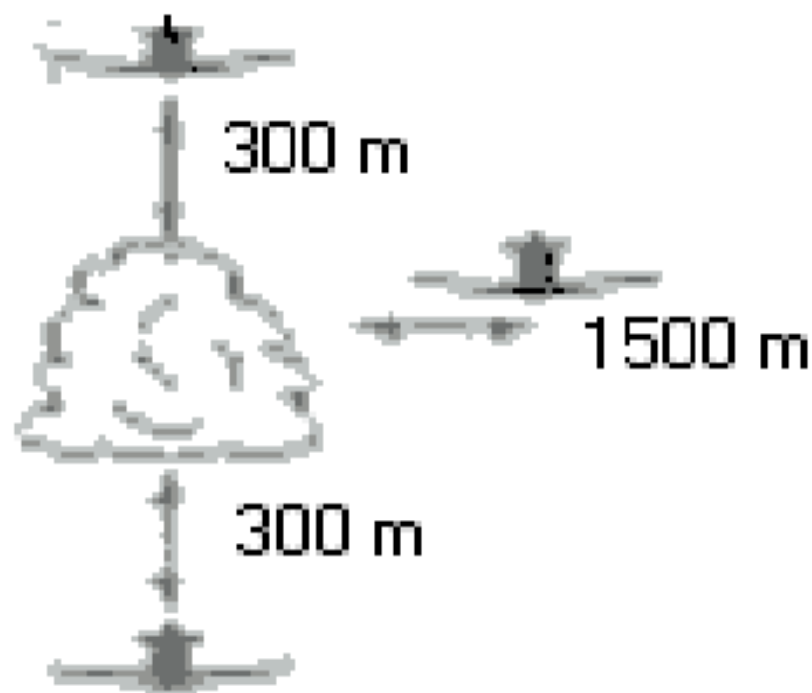


Le plus haut des deux niveaux
900m AMSL ou 300m ASFC

1500m



en vue de
la surface



Hors des nuages